

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LES RENTRÉES

Rien, à mon avis, ne donne mieux le sens de la monotonie lassante, de la fastidieuse uniformité, et, en somme, de l'inutilité de la vie, que les rentrées.

Il y a quinze jours, c'était la rentrée des classes. Dans la très grande majorité des établissements d'instruction secondaire, élèves et professeurs se sont retrouvés sur les huit heures du matin, après s'être perdus de vue pendant deux mois. Ils ont assisté à une messe du Saint-Esprit. Ils ont entendu des sermons sur le sens philosophique des mots « élève, être élevé », ou sur l'obéissance raisonnée, sur tel ou tel autre lieu commun capable de défrayer, pendant un quart d'heure ou vingt minutes, la conversation, si je puis dire, entre gens qui ont besoin de renouer connaissance. Que sortira-t-il de tout cela ? Que les professeurs continueront à trouver des élèves trop souvent indociles ; et que les élèves, animés, j'en suis sûr, des meilleures intentions à la rentrée, redeviendront après quelques jours ou quelques semaines, ce qu'ils sont toujours, c'est-à-dire — comme a dit La Bruyère — de petits hommes, très imparfaits.

Après cette rentrée, ce sera celle des tribunaux. Ce qu'on appelle à Paris la « messe rouge » marche avant les discours de rentrée. Ceux-ci seront, comme il convient, remplis de sentiments élevés, d'hommages rendus à la sérénité de la justice, de dithyrambes sur le rôle magnifique des magistrats. Quelques-uns traceront les grandes lignes de réformes juridiques et sociales qui sont d'extrême urgence ; parleront de la nécessité de mettre la jurisprudence d'accord avec les obligations encore insoupçonnées que créent les conditions sans cesse renouvelées de la société moderne. Il y aura peut-être un discours — peu banal sans doute — du paradoxal, mais sympathique président de Château-Thierry, M. Magnaud. Et après ?... Les magistrats continueront à juger ; les uns, en se conformant à l'antique jurisprudence, et en consultant Dalloz plus souvent que leur sentiment intime ; les autres en obéissant sans s'en rendre compte à des passions, à des inimitiés, à des antipathies pour les hommes ou pour les idées ; quelques-uns — souhaitons cependant qu'ils soient les plus nombreux, — en n'écoutant que leur cœur, ému à toutes les misères, à toutes les douleurs, à toutes les injustices, ne fussent-elles pas protégées par la loi.

Enfin, et pour le bouquet, nous aurons la rentrée des Chambres. Là, le pronostic est encore plus facile à porter. Interpellations des socialistes qui accuseront le gouvernement d'être réactionnaire ; interpellations des nationalistes qui taxeront les ministres de socialisme ; séances tumultueuses et stériles ; mais de bonne politique, point, et de bonnes finances, encore moins...

Et dans douze mois je pourrai redire les mêmes choses, qui ne seront pas moins vraies alors qu'aujourd'hui.

P. B.

Le cas du général Perboyre

Le « Siècle » annonce qu'à la suite des incidents de Fontainebleau, le ministre de la guerre vient de prononcer la mise en disponibilité du général Perboyre. Voici qu'elle serait, d'après les journaux nationalistes, la genèse de cet incident :

Le capitaine Coblentz avait déjà été éliminé des candidats aux fonctions d'instructeur à Fontainebleau par le commandant de Fraville, sous le prétexte qu'il avait autrefois échangé des témoins avec un autre officier ; mais, en réalité, parce que le capitaine Coblentz est israélite. Le cabinet du ministre, jugeant que le commandant de Fraville avait excédé ses droits, manda celui-ci. Ses explications ne furent pas satisfaisantes, car, le 5 octobre, le commandant de Fraville était changé de corps, mais il n'était frappé d'aucune peine disciplinaire. Le même jour, le général Perboyre réunit dans la cour de l'Ecole ses soixante-dix officiers et leur recommanda la pacification et l'harmonie.

En attendant d'être reçus par le général, les officiers, d'un même mouvement, tournèrent le dos au capitaine Coblentz. C'est ce dernier incident qui aurait motivé le changement de corps de six capitaines, après lequel le capitaine Coblentz fut mis en quarantaine par ses camarades.

Le général Perboyre déclarait alors au ministre que, puisqu'il jugeait que l'esprit de l'Ecole n'était pas bon, il se considérait comme responsable de cet esprit et demandait à être relevé de ses fonctions et à être mis en disponibilité.

Le ministre répondit en ordonnant au général Perboyre de rester à son poste jusqu'à nouvel ordre.

Il n'est bruit à l'Ecole que du très prochain départ du général.

EN CHINE

La Rébellion dans le Sud

La rébellion qui avait été prédite dans le sud de la Chine, il y a plus d'un mois, commence à prendre une grande extension. Tout le territoire en bordure de la concession anglaise de Kowloon est en ébullition. Sur dix des villes importantes comprises dans la « Waïchau-Préfecture », six sont tombées aux mains des rebelles, qui ont tout passé au fil de l'épée. Les réformateurs sont activement soutenus.

L'amiral Ho, avec 200 soldats est sans aide, 12.500 hommes se portent actuellement à son secours.

On craint que le retrait des troupes de Canton n'annule le contrôle des autorités et que des troubles sérieux ne s'en suivent. La police militaire anglaise surveille la frontière pour prévenir les incursions des rebelles, tandis qu'une colonne volante est sous les armes, prête à partir.

La proposition de la Russie

La proposition de la Russie tendant à soumettre à la cour d'arbitrage de la Haye les différends qui pourraient se produire sur les indemnités à réclamer à la Chine, a été l'objet d'appréciations diverses. Nous croyons savoir, dans tous les cas, que si la Russie a pu songer au tribunal arbitral de la Haye c'est pour permettre aux puissances d'arriver à un accord préalable entre elles sur les indemnités à réclamer, mais non pas pour que les arbitres puissent statuer entre les puissances et la Chine en cas de désaccord sur les indemnités. On n'a jamais songé à admettre la Chine à ce tribunal avec les parties interve-

nantes qui ont été lésées par elle. Le tribunal international de la Haye agirait plutôt comme « expert » des puissances que comme arbitre.

INFORMATIONS

M. Waldeck-Rousseau

M. Waldeck-Rousseau, absent depuis avant-hier, est rentré hier pour assister au conseil des ministres. La « Liberté » dit que les sénateurs et députés de la Haute Garonne et les groupes radicaux du Sud Ouest ont insisté auprès de M. Waldeck-Rousseau pour que ce soit à Toulouse qu'il prononce son discours-programme.

Mort de M. Cochery

M. Louis Adolphe Cochery, sénateur du Loiret et ancien ministre des postes et télégraphes, est mort samedi.

M. Adolphe Cochery, né à Paris en 1819 avocat à vingt ans fut, à la Révolution de 1848, nommé chef du cabinet de M. Crémieux, garde des sceaux.

Aux élections législatives de 1869, il se présenta dans la circonscription de Montargis comme candidat de l'opposition démocratique et fut élu au second tour de scrutin par 13.914 voix contre 13.241 à M. de Grouchy, candidat officiel.

Successivement élu député de Montargis jusqu'en 1885, il se fit nommer en 1888 sénateur du Loiret.

M. Adolphe Cochery, était père de M. Georges Cochery, député président de la commission du budget.

Les obsèques de M. Adolphe Cochery ont été célébrées mardi en l'église de Saint-Pierre de Chaillot.

A la première nouvelle du décès, le Président de la République a envoyé le colonel Nicolas porter à la famille les condoléances de M. Loubet.

Mort d'un sénateur

M. le comte de Juigné, sénateur de la Loire-Inférieure, est mort à Paris à l'âge de 75 ans, en son domicile rue de l'Université.

Nouvelles militaires

La « France militaire » annonce que la commission supérieure de classement se réunira le 13 novembre prochain, au ministère de la guerre (salle des Maréchaux), sous la présidence du général Brugère.

Le même journal dit que le ministre de la guerre se propose de remplacer les inspecteurs généraux des armes spéciales et des services accessoires tout à fait intermittents et éphémères par des délégués spéciaux de son entourage mieux à même de le renseigner. Cette réforme serait décrétée après les opérations de classement de 1900.

Le Roi de Grèce à Paris

Le roi de Grèce est arrivé dimanche matin à 8 h. 30 à Paris, accompagné de M. de Thon, son intendant ; MM. le Reineck, son aide de camp, et Czernitz, son écuyer.

Sur le quai de la gare du Nord, le roi de Grèce a été reçu par M. Delyanis et les membres de la légation de Grèce. MM. Crozier, directeur, et Mollard, directeur adjoint du protocole, au nom du gouvernement, et le lieutenant-colonel Nicolas, attaché à la maison militaire du président, au nom de M. Loubet, ont salué le roi de Grèce à son arrivée.

Les nouveaux timbres

Trois séries de timbres avec des vignettes

inédites vont paraître à dater du 15 novembre. La première série comprendra les timbres de 1 à 5 centimes. La vignette est l'œuvre de M. Joseph Blanc et elle a été gravée par M. Thomas.

On y voit la Liberté, tenant les balances de l'Egalité, tandis qu'auprès d'elle, deux génies ailés qui s'embrassent représentent la Fraternité qui complète la devise républicaine.

La deuxième série, dont la vignette est de M. Monchon, se compose des timbres de 10, 15, 20, 25 et 30 centimes. La République, assise repose son regard sur la Table des Droits de l'Homme. Dans le filet du bas se trouvent les mots : « République française. »

La troisième série, dont la vignette est de M. Luc-Olivier-Merson et la gravure de M. Thévenin, est formée des timbres de 40 et 50 centimes, 1, 2 et 5 francs. La vignette se singularise d'abord par sa disposition allongée, puis par sa grandeur, enfin parce qu'elle est en deux teintes. La République est assise auprès de l'arbre de la Paix, dont les branches se détachent sur un fond de couleur différente.

Collectionneurs, préparez vos albums !

L'automobilisme dans l'armée

Les rapports des commandants de corps d'armée sur les manœuvres parviennent en ce moment au ministère ; ils sont unanimes sur l'utilité de l'automobile aux armées. L'automobile permet au commandant d'armée de se transporter d'un point à un autre de la ligne de bataille, de voir par lui-même, de faire sentir l'impulsion qu'il doit donner. Il permet également de parcourir les cantonnements, de réunir chaque jour les commandants de corps d'armée et de division ; le tricycle à pétrole sert à envoyer les officiers d'état-major au grand quartier général du généralissime.

L'exercice du commandement est largement facilité par ces moyens de locomotion rapide ; en revanche, toutes les tentatives faites pour utiliser dans le combat l'automobile en le transformant en un moyen de reconnaître les positions ennemies, ont échoué aux manœuvres ; elles échoueraient plus sûrement encore en campagne, où une balle dans le mécanisme délicat de la machine l'arrêterait net.

Pour le service d'état major, il est sérieusement question de doter d'automobiles, non seulement les quartiers généraux d'armée et de corps d'armée, mais même ceux des divisions.

Un contribuable récalcitrant

M. Georges Lhermitte, rédacteur de *L'Aurore*, se refusait ces jours derniers à acquiescer ses contributions et laissait M. Alem, percepteur, saisir ses meubles.

Notre confrère invoque, à son appui, un récent arrêt du Conseil d'Etat rendu sur la plainte d'un autre contribuable dans lequel celui-ci déclarait illégale la somme de 480.000 francs imposée chaque année aux Parisiens pour l'indemnité des conseillers municipaux.

M. Lhermitte, après avoir exigé la présence du commissaire de police, lut à l'huissier : 1^o l'arrêt du Conseil d'Etat ; 2^o l'art. 144 du code pénal concernant les fonctionnaires qui se rendent coupables du crime de concussion, puis mit à sa disposition la somme qu'il avait mission de lui réclamer. L'huissier refusa de la prendre et, sur l'ordre du percepteur, il saisit le mobilier.

M. Lhermitte, déclarait, quelques jours après, dans *L'Aurore* que, partisan de la

plus large rétribution possible des fonctions électives, il n'avait pas voulu protester contre l'indemnité elle-même : mais seulement faire régulariser cette situation et cesser cette illégalité.

Aussi adressait-il au parquet contre M. Alem, percepteur, une plainte basée sur l'art. 174 du Code pénal.

Le préfet de la Seine, à qui la plainte fut communiquée, écrivit le 10 octobre à notre confrère une lettre dans laquelle il l'informait que pour cette année il ne pouvait modifier les rôles et en arrêter le mouvement. Il le pria, en outre, d'adresser une réclamation motivée au Conseil de préfecture. En attendant, ajoutait-il, jusqu'à connaissance de sa décision, les poursuites dirigées contre vous sont suspendues.

Malgré cette lettre, le percepteur a fait afficher à la porte de M. Lhermitte une affiche fixant la vente au 13 courant.

Au-dessous, M. Lhermitte en a fait afficher une autre, commençant ainsi : Au voleur ! au voleur !

Il y explique sa conduite, déclare qu'il élève la voix au nom de tous ceux qui depuis le 29 juin dernier, date de la décision du Conseil d'Etat, ont été saisis et vendus pour le paiement de contributions illégalement réclamées. Il termine en disant :

En conséquence, bien que partisan résolu de la plus large rétribution des mandats électifs, j'ai déposé le 5 octobre dernier entre les mains du procureur de la République une plainte résiliaire : 1° contre le sieur Alem, percepteur du quartier Saint-Georges ; 2° contre le sieur Chamault, porteur de contraintes ; 3° contre ses deux témoins.

Nour verrons si la justice qui prodigue si souvent ses rigueurs aux malheureux contribuables, refusera de poursuivre les fonctionnaires et leurs agents qui abusent de leur autorité pour commettre des crimes prévus et qualifiés par la loi.

Signé : LHERMITE

Grandeur et décadence

Et cette bonne reine Ranavalo, dont on avait annoncé la venue pour la fin de l'Exposition ? Le projet serait-il tombé à l'eau, qu'il n'en est plus question ?

Quoi qu'il en soit, la pauvre exilée paraît en proie, pour l'instant, à de bien fâcheux démentis domestiques. Elle avait ramené de Madagascar une petite bonne couleur de réglisse, qui répond au joli nom de Marie-Rose, et qui lui a joué des tours pendables.

À telles enseignes que sa maîtresse a dû faire passer dans les journaux algériens une petite note disant qu'elle ne pouvait répondre des dettes contractées par cette friponne de Marie-Rose !

Quel suggestif chapitre à ajouter à la mélancolique histoire des Majestés en exil !

Mort d'un centenaire

M. Alonzo Pean, homme de lettres, dont on célébrait, il y a deux mois, le centenaire, vient de s'éteindre à Saint-Aignan, sa ville natale. Il était fils d'un Saint-Aignan-

nais qui fut à la Convention Nationale, le suppléant de l'abbé Grégoire.

Un terrain qui marche

Un fait extraordinaire vient de se produire à Lough, près de Belfort. A la suite des violents orages qui ont sévi récemment, une énorme portion de terrain boneux s'est mise en mouvement mardi après-midi vers une vallée adjacente. La vitesse augmente à chaque mètre parcouru. La masse, demi-liquide, est descendue jusqu'au fond de la vallée où elle a enseveli une maison.

On ignorait tout d'abord si cette maison était habitée ; on apprit bientôt qu'elle l'était par deux femmes. Les fouilles commencèrent aussitôt et elles viennent d'aboutir à la découverte des deux cadavres.

Mort d'un brigand précoce

Un abominable drôle, Clovis Depry, né dans le département du Nord, de sujets belges, avait été expulsé de France en 1898 à la suite de nombreux méfaits. Il se fixa en Belgique, à proximité de la frontière où, vivant maritalement avec la femme d'un fraudeur belge condamné et mis en prison en France, il forma une véritable bande de brigands de grand chemin, à la tête desquels il revenait en France dévalisant les voyageurs sur les chemins, pénétrant le jour dans les auberges isolées et les mettant au pillage, etc. Il était secondé le plus habituellement dans ces sortes d'expéditions par un jeune garnement de seize ans nommé Férin, déjà condamné plusieurs fois pour vol malgré son jeune âge.

Récemment les deux malfaiteurs, en train de saccager le cabaret de M^{me} Lektent, à Leugnies, avaient été mis en fuite par le fils d'un garde-chasse de la contrée, Auguste Gaume. Pour se venger, les deux gredins eurent l'audace, avant-hier, d'attaquer en plein jour la maison du garde-chasse, où se trouvaient plusieurs personnes du voisinage. Armés de stylets et de revolvers, les deux bandits firent le siège de la maison. Le père Gaume, après avoir fait feu de son fusil de chasse, en l'air d'abord pour effrayer les assaillants, voyant qu'ils n'étaient nullement intimidés, ajusta Férin et l'abattit. Le jeune vaurien, blessé mortellement, expira quelques minutes après. Depry s'enfuit.

Veillée tragique

Une scène épouvantablement dramatique s'est déroulée, 120, rue de Fontenay, à Vincennes.

A cette adresse habitent les époux Guyon et leurs enfants, deux mignonnes petites jumelles de cinq ans.

Le père, malade depuis des mois, agonisait dans son lit, veillé par sa femme, tandis que les fillettes dormaient paisiblement dans une des pièces voisines.

Tout à coup, la lampe qui éclairait la triste scène d'agonie s'éteignit presque, faute de pétrole.

Affolée, craignant que son mari ne rendit le dernier soupir dans l'obscurité, Mme

Guyon courut dans la cuisine, saisit un litre de pétrole et tenta de remplir la lampe sans même l'éteindre.

Dans sa précipitation, elle fit jaillir autour d'elle le liquide, qui s'enflamma brusquement.

Le moribond sursauta, parvint à s'asseoir sur son lit, mais, paralysé par la souffrance, fut incapable de porter secours à sa femme.

Celle-ci, admirable de courage et d'énergie, tremblant pour son mari, dont le lit commençait à brûler, et pour ses fillettes, prit la lampe enflammée à deux mains et alla la jeter par la fenêtre, puis elle s'abattit en appelant au secours.

Les voisins accourent et furent épouvantés par l'horreur tragique du spectacle qu'ils avaient sous les yeux.

La mère, horriblement brûlée, se roulait à terre, le père, les jambes hors du lit, râlait, tandis que les deux petites jumelles, réveillées par le bruit poussaient des cris affreux.

Mme Guyon fut transportée dans une pharmacie, d'où on la dirigea d'urgence sur l'hôpital Saint-Antoine, malgré ses protestations, tant son état parut grave. De l'avis des médecins, si elle en réchappe, il faudra lui amputer les mains.

Pendant ce temps, plusieurs personnes éteignaient le commencement d'incendie et recouchaient le père. Mais le pauvre homme avait reçu une telle commotion qu'il expirait quelques minutes après le départ de sa femme.

Aujourd'hui, dans le logement où, la veille, vivait une famille unie de quatre personnes, il ne reste plus qu'un cadavre. Les deux fillettes ont été recueillies momentanément, l'une par Mlle Balex, rue Pigale, l'autre par Mlle Letreude, 14, rue du Mont-Dore.

Le ménage Guyon ne vivait, depuis quelque temps, que grâce à de petits ouvrages que la mère exécutait au chevet de son mari.

Aventure macabre

La petite commune de Sordes, près de Peyrehorade (Landes), vient d'être le théâtre d'une bien singulière aventure :

Il y a quelques jours, il mourait une pauvre octogénaire du nom de Duclerc.

Le matin du jour de l'enterrement, le charpentier du village déposa la bière, qu'il venait de confectionner, dans une pièce contiguë à la chambre mortuaire et sur un brancard qui y avait été apporté par les soins de l'église.

A l'heure indiquée pour la levée du corps, le curé se présenta, accompagné des porteurs. Ceux-ci s'emparèrent du brancard et du cercueil et, après les prières d'usage, le convoi se mit en route pour l'église.

Chemin faisant, le dialogue suivant s'engagea pourtant entre les porteurs.

— C'est égal, elle ne pèse pas lourd, la pauvre vieille ! disaient les uns.

— Elle était si maigre ! disaient les autres.

Après le départ du convoi, une voisine aperçut la lueur d'un cerge qui brûlait en-

core dans la chambre mortuaire. Elle s'y rendit, se proposant de l'éteindre.

Lorsqu'elle y entra, elle jeta un cri d'effroi. Sur la couche funèbre gisait encore la pauvre morte qu'on avait oublié de mettre dans le cercueil.

Elle courut à l'église et conta son aventure au curé qui était au milieu de l'office.

— Allez la chercher, dit-il, j'attendrai pour dire la fin de la messe.

On chercha vainement les porteurs qu'on découvrit ensuite dans une auberge le verre en main.

Le cercueil fut rapporté à la maison mortuaire où l'on procéda prestement à la mise en bière. On revint — cette fois avec la défunte — à l'église, où le curé termina la cérémonie au milieu de la stupéfaction générale.

La pauvre vieille avait la réputation d'être en relation avec les esprits, et on ne put trouver quelqu'un qui voulut la veiller. C'est ce qui a provoqué cette aventure qui a fait grand bruit à Sordes et dans les environs.

Il y a dans le pays quelques personnes qui affirment encore qu'elle a dû sortir elle-même du cercueil !

Tirage d'obligations

VILLE DE PARIS 1869

Le numéro 273,168 gagne 200,000 fr. Les quatre numéros suivants, chacun 10,000 fr.

145,260, 308,751, 483,722, 483,568. Dix numéros chacun 1,000 fr.

LOTS DE PANAMA

Le numéro 746,384 gagne 250,000 fr.

Le numéro 985,957 gagne 100,000 fr.

Le numéro 1,267,838 gagne 10,000 fr.

Le numéro 554,245 gagne 10,000 fr.

Le numéro 510,573 gagne 5,000 fr.

Le numéro 1,841,466 gagne 5,000 fr.

Cinq numéros gagnent chacun 2,000 fr. :

Cinquante numéros gagnent chacun 1,000 francs.

CHRONIQUE LOCALE

Retournée du tribunal

Aujourd'hui a eu lieu, la rentrée du tribunal.

Ce matin avait eu lieu à l'évêché, la messe du S^t Esprit à laquelle assistaient la magistrature et le barreau.

Intendance

M. Gaussein, officier d'administration de 2^e classe, au 17^e corps d'armée, en résidence à Cahors, a été désigné pour le gouvernement militaire de Paris.

Arrivée de la 2^e portion des territoriaux

Hier à dix heures, sont arrivés, à la caserne Bessière, les territoriaux formant la deuxième période d'instruction de treize jours.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XII

L'ENFANT DU DRAPEAU

La table était encombrée de plats de toutes sortes, de vins de tous les crus, et la senteur de leur bouquet, les nuages de fumée ainsi que la forte odeur des fleurs d'orange qui venait de l'extérieur, se mélangeaient et formaient un parfum des plus intenses.

Celui auquel elle s'était adressée, M. le marquis de Chateauray, se mit à rire en la regardant.

— Ah ! c'est toi, petite brunette ! Prends ce que tu voudras dans les seaux à glace.

Premier cru ? — demanda Cigarette, de l'air douteux et circonspect d'un connaisseur.

— De la Comète ! — dit le marquis, que les précautions prises avec sa cave, l'une des meilleures d'Alger, amusaient.

— Entre et viens déjeuner ma belle. Seulement tu payeras le droit d'entrée.

De la place où il était assis entre la fenêtre et la table, il la prit dans ses bras et attira vers lui sa jolie tête.

Cigarette, en riant comme un enfant im-

pertinente, retira son cigare de la bouche et lui envoya un grand nuage de fumée dans les yeux.

Elle n'avait pas de goût particulier pour lui, si elle en avait pour ses vins ; des cris de joie poussés par ses camarades complétèrent la déconfiture du marquis pendant qu'elle s'éloignait de lui pour se diriger vers l'autre bout de la table, où elle vida sans cérémonie des bouteilles dans son baril ; du bordeaux glacé, vermeil, parfumé, qu'elle n'aurait nulle part acheté pour les casernes.

— Hé ! — s'écria le marquis, — tu n'es pas en général si chiche pour tes baisers, petite. Cigarette hochait la tête.

— Je n'aime pas les mauvais vins après les bons ! J'étais tout à l'heure avec votre brigadier Beau à voir, et vous n'êtes pas beau après lui, mon colonel !

Le visage de Chateauray se rembrunit ; c'était un homme d'une structure colossale, dont les os étaient de fer ; ses muscles ressemblaient aux fibres du chêne ; il avait un regard sombre et perçant pareil à celui de l'aigle, le front étroit mais très élevé, paraissant plus haut encore, les cheveux qui auraient dû le garnir étant coupés courts et relevés sur les tempes ; des lèvres minces cachées sous d'épaisses moustaches retroussées et une peau noire et brûlée par un long séjour en Afrique.

Cependant il était encore assez beau pour ne pas avoir besoin de prononcer à demi-voix le gros juron par lequel il accueillait la plaisanterie de la vivandière.

— Sacrebleu, je voudrais bien que mon bri-

gadier s'en allât au diable, on n'entendrait plus parler de lui, à la fin.

Cigarette lui lança un regard rapide.

— Oh ! oh ! nous sommes jaloux, mon colonel ? pensa-t-elle avec sa vivacité ordinaire. Et pourquoi, je me le demande ?

— Vous n'avez pas de plus beau soldat dans vos chasseurs, mon cher ; ne lui souhaitez pas d'aller au diable, pour le bien du service — dit le vicomte de Chanrelon, qui était alors commandant dans la cavalerie légère. — Pardieu, si j'avais à choisir d'être soutenu par Beau à voir ou par six autres hommes dans une escarmouche, je le choiserais et je courrais les risques de l'inégalité.

Chateauray avala son Bourgeois avec une impatience dédaigneuse.

— Diable ! c'est là le galimatias qu'on ne cesse d'entendre sur cet homme, comme si s'était un second Rolland ou un nouveau Bayard ! Moi, je ne vois rien en lui de particulier, si ce n'est que c'est un trop galant homme pour être dans le rang.

— Oui, trop galant ! ah ! ah ! — dit Cigarette en riant, — il m'a fait un salut ce matin, comme un chambellan de la cour m'en aurait fait un, et sa barbe ressemble à de la soie cardée ; et puis, il a des mains de femme. Mais cela ne l'empêche pas d'être un rude lapin tout de même !

— Un peu ! — dit en riant Claude de Chanrelon, un des plus militaires lui-même qui eût jamais porté l'uniforme. — J'ai dit qu'il ne bouderait jamais au feu, le jour même où il a joué cette singulière partie avec moi, il y a

quelques années. Je voudrais bien l'avoir à votre place. Chateauray ; prompt comme un éclair dans une charge, c'est tout à fait l'homme qu'il faut pour faire la besogne dangereuse dans un service secret qui demande la souplesse de la panthère. Nous laissons toujours trop de liberté à nos langues, nous autres ; mais lui-parle si peu... seulement un mot par-ci, un mot par-là, quand il le faut, pas davantage, et c'est le diable lui-même au combat.

Le marquis écoutait les éloges accordés au brigadier en fronçant ses épais sourcils ; il était évident que l'engagé volontaire n'était pas son favori.

— Cet homme monte assez bien à cheval, — dit-il avec une insouciance affectée, là... pour ce que j'en vois... se bornent ses merveilleux talents. Je voudrais qu'il fût avec vous, Claude de tout mon cœur.

— Oh !... oh !... — s'écria Chanrelon en essuyant le vin du Rhin dont ses moustaches brunes étaient perlées ; — il y a longtemps qu'il serait capitaine si je l'avais eu sous mes ordres. Morbleu ! C'est un splendide sabreur, il tue autant d'hommes avec son sabre que je pourrais le faire moi-même, quand il en vient à un combat corps à corps ; il dompte les chevaux comme par enchantement, les même comme le vent, possède un véritable œil de faucon en rase campagne, obéit comme un automate ; que pouvez-vous demander de plus ?

(A suivre).

Les Prévoyants de l'Avenir
405^e SECTION (CAHORS)

Les sociétaires sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le dimanche 21 octobre 1900, à 10 heures du matin, dans une salle de l'Hôtel de Ville.

Cahors le 16 octobre 1900

Le Président :
PARAZINES

Qui l'a trouvé ?

M. Boudou, propriétaire à Arcambal, a perdu samedi, jour de foire, un très beau panier noir, contenant divers objets de valeur.

Prière à la personne qui aura trouvé ce panier auquel M. Boudou, tient considérablement, de le rapporter au bureau de police.

Très bonne récompense.

Disparition

Le jeune Théophile Faure a quitté le domicile de ses parents, demeurant rue Saint-Barthélemy, 18, vendredi dernier, vers midi, et n'a plus reparu depuis.

Un laitier, venant d'Espère, a déclaré l'avoir vu dans la soirée se dirigeant vers Gourdon.

C'est la troisième fois que cet enfant quitte le toit paternel; la première fois, il s'enfuit, emportant 28 fr., et fut arrêté à Mercuès; la deuxième fois il a été retrouvé à Gourdon.

Voici son signalement : 12 ans 1/2, assez grand pour son âge, cheveux blonds, nez petit, bouche ordinaire, vêtu d'une blouse noire sans coutures dite tablier, pantalon en coutil gris, brodequins, chaussettes laine grise, chemise blanche, corsage blanc à carreaux. Marque particulière : cicatrice au menton côté droit.

Accident

Hier matin, une jardinière conduisait place du marché une voiture contenant des légumes et des fruits, lorsqu'au passage du caniveau, au coin de la pharmacie Fournié, elle glissa.

La pauvre femme tomba si malheureusement qu'elle se cassa net un doigt à la première phalange. Des soins lui furent donnés à la pharmacie Fournié, mais il a été impossible de recoudre le doigt.

Foire

La foire du 13 octobre a été peu importante.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs. — Les bœufs gras ont fait défaut. Les quelques attelages mis en vente ont été livrés aux cours des derniers marchés.

Porcs. — Les porcelets étaient vendus à raison de 15 à 18 fr., selon grosseur.

Moutons. — Moutons gras, 65 centimes le kilo; agneaux, 75 centimes le kilo.

Halle. — Blé en vente 150 hectolitres, ven-

du 140, prix moyen 14 fr. 50 l'hectolitre; mais en vente 100 hectolitres, vendus 85, prix moyen 12 fr l'hectolitre; pommes de terre, 4 fr. les 80 litres.

Marché. — Volailles grasses et poulets, de 60 à 65 centimes le demi-kilo; canards, 50 c. le demi-kilo; œufs, 70 centimes la douzaine. Vendange, de 8 à 12 centimes le kilo, selon qualité.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 13 au 16 octobre 1900

Naissances

Bédué Mélanie, rue du Château.
Marcillac Magdeleine-Jeanne, rue du Lycée, 4.

Publications de mariages

Valéry, Jean-Pierre, employé de commerce et Monfort Marie, sans profession.
Lagarrigue Jean-François, plâtrier et Delsol Marie-Angèle, sans profession.

Mariage

Poulverel, Marie-Antoine, commis des contributions indirectes et Alchié Gabrielle-Marie-Thérèse.

Décès

Jarlan Antoinette, sans profession, 73 ans, célibataire, rue Montaudié, 3, à Cabessut.
Arnaudet Marie, veuve Doumerc, 80 ans, sans profession, place Rousseau, 3.

Arrondissement de Cahors

LE BOULVÉ. — ACCIDENT DE CHARRETTE.

— Le sieur Mourgues Laurent, de la commune du Boulvé, conduisait une charrette de prunes à Villeneuve-sur-Lot pendant la nuit de mercredi. En route, il s'endormit et par suite d'un cahot violent, il fut précipité à terre : la roue du véhicule lui passa sur un pied.

Il en sera quitte pour quelques jours de repos.

Arrondissement de Figeac

GRÉALOU. — LES CHAMPIGNONS.

— Ces jours derniers la famille Gasc, habitant le Mas de Caire et composée de trois personnes et d'un domestique avait mangé des champignons à midi. Vers les deux heures, le domestique fut pris de coliques et il en fut bientôt de même pour les autres personnes.

Un exprès, envoyé à Cajarc, rapporta les médicaments nécessaires. Aujourd'hui, la famille est en bonne voie de guérison, et dans quelques jours elle sera complètement rétablie.

BAGNAC. — CONFÉRENCE AGRICOLE.

— M. Quercy, professeur départemental d'agriculture fera une conférence agricole publique à la mairie de Bagnac, le samedi 20 octobre à 8 h. du soir.

SUJET DE LA CONFÉRENCE :

Champs de démonstrations, syndicats agricoles et assurances mutuelles.

LAMATIVIE. — CONFÉRENCE AGRICOLE. — Dimanche 21 octobre à 1 h. 1/2 du soir, M. Quercy fera une conférence agricole à Lamativie sur le sujet suivant : Engrais et fourrages : élevage et sélection du bétail.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — ENFANT NOYÉ. — Les époux Lacombe, cultivateurs à Prouilhac, commune de Gourdon, étant allés travailler dans un champ, avaient laissé à la maison leur plus jeune enfant, âgé de deux ans et demi. En s'amusant, il a dû tomber accidentellement dans le lac, car, en rentrant les parents, s'étant aperçus de sa disparition et ne le trouvant nulle part, ils s'avisèrent de chercher dans la mare, d'où ils le sortirent immédiatement, mais il était trop tard, l'asphyxie était complète. On peut juger de la désolation dans laquelle cet accident a plongé la famille Lacombe, qui est très estimée dans le village.

Les constatations légales ont été faites par la gendarmerie de Gourdon.

LABASTIDE-MURAT. — Après une semaine d'une température très humide, samedi soir vers les 4 ou 5 heures, le canton de Labastide était menacé d'un gros orage. Le tonnerre grondait avec fureur quand tout à coup le vent a dispersé les 2 nuages qui s'approchaient et ont pris la direction du nord où ils ont crevé non loin d'ici sans toutefois occasionner trop de pertes, les récoltes étant levées.

Les semailles se poursuivent très activement et seront terminées, si le temps continue à être beau, à la Toussaint.

Chez nos voisins

VÉLINES (Dordogne). — ENCORE UN HOMME ASPHYXIÉ. — Un nommé Faye, propriétaire au Penaud, commune de Nastingues, canton de Vélignes, ayant eu l'imprudence d'aller seul enfoncer la vendange dans sa cuve, a été asphyxié. Il a été presque aussitôt retiré par deux voisins, mais il avait déjà cessé de vivre.

Ces accidents mortels qui se produisent souvent à la campagne sont, paraît-il, évités si on a soin de faire tourner rapidement un parapluie ouvert sur la cuve, le déplacement d'air chassant l'acide carbonique.

On peut toujours essayer ce moyen.

NOAILLES (Tarn). — ACCIDENT MORTEL. — Dimanche matin, vers dix heures, le

nommé Pierre Mercié, âgé de 75 ans, propriétaire à Noailles (Tarn), a trouvé la mort dans les circonstances suivantes :

Mercié venait, avec son gendre, Emile Bousquet, passer la journée à Carmaux, chez des parents de celui-ci. Le cheval attelé à la charrette qu'ils conduisaient fut effrayé par des barraques de gitanois qui se trouvent au bas de la côte de la Plaine, près du Pont-Neuf. Mercié voulut le maîtriser; il ne put y réussir et fut projeté sur la route. Le cheval le piétina et l'une des roues de la charrette lui passa sur la poitrine.

Les soins les plus pressés furent donnés au malheureux vieillard, mais ils ne servirent de rien et il ne tarda pas à succomber.

Cet accident a produit une bien pénible impression.

CANITROT (Tarn). — UN CHAMPIGNON MONSTRE. — Les pluies de ces jours derniers ont favorisé d'une manière extraordinaire la croissance des champignons. Rarement on en vit autant et d'aussi gros que cette année.

Samedi soir, la nommée Philomène Béziers, de Canitrot (Tarn), en trouva un d'énorme dans le bois de Saint-Chameaux. Il mesurait exactement un mètre de circonférence et cinquante centimètres de hauteur. Il pesait cinq livres et était parfaitement sain.

Tribunal de commerce de Cahors

Suivant jugement du 12 octobre 1900 le tribunal a déclaré en état de faillite le sieur Alexandre MARCILLAC, limonadier à Cahors rue du Lycée, n° 4.

Nommé M. Pagès, juge commissaire et M. Bernard Séguy, syndic provisoire.

Pour extrait :

Le Greffier,

A. POULVEREL.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation du quinze s'est effectuée sans amener d'animation sur le marché, les reports se sont traités aux environs de 4 1/2 0/0.

La tenue des cours est à peu près la même que samedi, avec tendance plutôt faible car la plupart des valeurs soumises à la double liquidation ont perdu en clôture une partie du report coté.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 99.85, le 3 1/2 0/0 à 102.30.

La Banque de France est à 4025.

Le Comptoir National d'Escompte se traite à 580. Le Crédit Lyonnais à 1070.

Les Chemins français clôturent : le Lyon à 1817, le Nord à 2297 et l'Orléans à 1705.

Le Suez finit à 3497.

Parmi les fonds étrangers l'Extérieure recule à 70.85, l'Italien à 95.40, le Portugais cote 23.50, le Turc D vaut 22.50 et la Banque Ottomane 536.

Le plus impartial

Le mieux informé

5 FR. PAR AN.

LE GUIDE DU CAPITALISTE

Le seul qui envoie à ses ABONNÉS des Avis Conscientiels indiquant les Opérations opportunes.

Parait les 5, 15 et 25 de chaque mois. — On s'abonne dans les Bureaux de Poste.

LE SANG DES BOTZARIS

PAR NOEL GAULOIS

II

L'HOMME DE PROIE

...Le seigneur Bakolas apporte à notre cause sacrée le concours de sa vaillance et de mille combattants qu'il a maintes fois conduits au feu contre nos ennemis, qui sont aussi les siens. Avec ce précieux appoint, nous pouvons entrer immédiatement en campagne et ne plus dépenser nos forces dans une guerre d'escarmouches sans résultats. C'est une action décisive qu'il s'agit d'engager. Il est une ville dont la possession nous assurerait un précieux centre de ravitaillement; qui, en cas de retraite, nous permettrait de nous reformer et d'arrêter l'ennemi jusqu'à l'arrivée de secours. Enfin ce serait le trait d'union entre le Magne et Souli; la possession de cette ville nous permettrait de réunir en un tout solide les corps disséminés qui combattent à l'heure actuelle pour la Croix et pour l'indépendance. Cette ville, c'est Arta... Nous sommes désormais en forces, sinon pour un siège régulier, du moins pour un coup de main hardi. Le droit est pour nous; avec l'aide de Dieu, nous le ferons

triompher...

Les figures s'étaient assombries; il répugnait aux compagnons de Botzaris de se battre aux côtés du musulman. La duplicité albanaise est proverbiale en Grèce, Bakolas en était peut-être le plus saisissant exemple, et aux répugnances s'ajoutaient les défiances.

Mais ces défiances, ces répugnances auraient été mal venues à se manifester quand Marco, imposant silence à son horreur filiale, tendait la main au lieutenant d'Ali-Pacha.

L'un des hommes, après avoir consulté ses amis, répondit pour eux :

— Nous ferons ce qu'Alexandre et toi nous commanderez.

— Réunissez donc tous les enfants de l'Hellade dans les veines de qui coulent encore le sang généreux de nos pères et qui sont prêts à secouer le joug de Mahmoud. C'est aux bords du Potimi que nous devons tous nous retrouver.

Cependant Marcel rapportait en détail à Mavrocordato les incidents de la soirée.

Quand la frégate avait gagné la haute mer, le Français avait pris violemment à partie le riali-bey qui s'était dérobé à ses reproches et à ses menaces en se retirant dans sa cabine où il s'était calfeutré. La frégate passait alors au milieu des barques de pêcheurs occupés à tendre leurs filets. Marcel adressa une brève recommandation à Wilhelm et se jeta à la mer.

Wilhelm et Julio s'élançèrent vers la cabine du riali-bey, l'appelant à grand cris. L'officier, décidé à ne pas modifier ses résolutions, resta sourd à leurs appels... C'était ce qu'avait prévu

Marcel, qui n'avait craint en se jetant à l'eau que d'être repris par un canot détaché de la frégate turque.

Il nagea vigoureusement vers une barque de pêcheurs qui tirait des bordées à moins d'une encablure, et, d'un rétablissement, se hissa dans cette barque. Ses compagnons avaient suivi tous ses mouvements avec une affectueuse sollicitude et se serrèrent instinctivement les mains, en voyant qu'il avait réussi.

L'équipage de la frégate avait joint ses cris à ceux de Wilhelm et de Julio. Ceux-ci avaient cessé d'appeler le riali-bey quand leur ami avait été en sécurité, mais les Turcs insistaient pour décider le riali-bey à ouvrir sa cabine.

Comprenant enfin qu'il avait dû se produire quelque incident imprévu, il se décida à quitter ses coussins et à se montrer sur le pont.

Quelques mots le mirent au courant de ce qui était arrivé.

La nuit avait cette transparence bleue des nuits d'Orient où l'éclatante lumière du soleil ne disparaît que pour faire place à de douces lueurs qui reposent la vue sans lui rien dissimuler des objets d'alentour.

A ces clartés, on distinguait nettement la barque de pêche, dont la voile gonflée poussait rapidement l'embarcation vers la terre.

Les canots du bord n'auraient pu lutter de vitesse avec elle, le riali-bey était convaincu de l'inutilité de tant d'efforts dans ce but.

Il se rendit près de l'officier de quart, lui donna quelques instructions et retourna vers sa cabine.

— Gabidaine, lui dit Wilhelm en l'arrêtant

au passage, notre camarade est parti... Nous foudrions bien le rejoindre.

— Soit, je vous débarquerai aux premières heures du matin...

— Où ?

— Au plus proche; un canot vous conduira à terre.

Mais dans trois heures nous serons bien loin...

Le riali-bey sourit et rentra dans sa cabine.

— Ach ! dit Wilhelm, pourvu que tamed Marthe ne fasse pas des cornets avec mon Xénophon.

Julio, assez indifférent, s'était couché sur le pont et se perdait dans une douce rêverie, sous ce ciel plus pur encore et plus transparent que celui de son pays.

La barque qui avait recueilli Marcel était hors de vue; elle avait abordé non loin de l'endroit où Gogos Bakolas avait pris pied deux heures plus tôt.

Le Français avait facilement décidé le pêcheur à le reconduire à terre, au plus vite, en l'indemnisant.

En approchant de Missolonghi, son attention fut attirée par un groupe de pêcheurs qui entouraient une civière improvisée sur laquelle était étendu un corps inanimé.

En quittant le bateau de pêche, Marcel, malgré sa hâte de gagner la maison de dame Marthe, se dirigea vers ce groupe d'où partaient des cris de colère et des malédictions.

(A suivre.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
SERVICE D'ÉTÉ (AU 8 JUIN 1900)

De Paris à Toulouse					
	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIB
	17	5	23(1)	35	111
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes		1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
PARIS.....	départ.. 3 10s.	10 ^h .31 ^m	9 5s.	11 15s.	—
LIMOGES.....	arrivée. 1 50 ^m	4 40	3 10	9 2 ^m	—
	départ.. 3 31	4 46	3 18	9 29	—
BRIVE.....	arrivée. 6 30 ^m	6 34 ^m	4 57	midi 32 ^m	—
	départ.. 6 45	7 1	5 5	1	7 ^h . 11 soir
Gignac-Cressensac.....	7 20	—	—	1 38	7 49
SOULLAC.....	arrivée. 7 40	7 37	5 44	1 59	8 10
	départ.. 7 45	7 38	5 47	2 3	8 18
CAZOULÈS.....	arrivée. 7 52	—	—	2 10	8 25
	départ.. 7 53	—	—	2 11	8 27
Lamothe-Fénelon.....	8 9	—	—	2 26	8 42
Nozac.....	8 19	—	—	2 37	8 53
GOURDON.....	8 31	8 3	6 15	2 50	9 6
Saint-Clair.....	8 40	—	—	3	9 16
Dégagnac.....	8 51	—	—	3 12	9 28
Thédirac-Peyrilles.....	9 2	—	—	3 24	9 40
Saint-Denis-Catus.....	9 13	—	—	3 35	9 51
Espère.....	9 22	—	—	3 45	10 1
CAHORS.....	arrivée. 9 32	8 39	6 54	3 56	10 12 soir
	départ.. 9 41	8 45	7 3	4 5	7 30
Sept-Ponts.....	9 51	—	—	4 16	7 42
Cieurac.....	10 5	—	—	4 32	7 59
Lalbenque.....	10 12	—	—	4 40	8 8
Caussade.....	10 45	9 23	7 45	5 15	8 45
MONTAUBAN.....	arrivée. 11 19	9 47	8 10	5 55	9 27
TOULOUSE.....	arrivée. 12 14s.	10 35s.	8 59	7 51 ^h	—

(1) Le train EXPRESS 23 qui part de Paris à 9 h. 5, prend des voyageurs de 2^e et 3^e cl. en provenance de Paris et à destination des au-delà de Brive. (Brive exclu).

De Toulouse à Paris									
	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS
	140 (1)	16	1140-1128	1132	4 (2)	1126	1136	40	40
	1 ^{re} classe		1 ^{re} classe	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
TOULOUSE.....	1 »s	2 ^h . 43 ^m	3 18 ^m	5 45 ^s	8 ^h . 40 ^m	—	9 ^h . 16 ^m	5 30 ^m	—
MONTAUBAN.....	1 50	3 37	4 32	7 30	9 31	—	10 53	7 25 ^m	—
Caussade.....	—	4 1	5 12	8 11	—	—	11 33	8 6	—
Lalbenque.....	—	—	5 53	8 52	—	—	midi 13	8 48	—
Cieurac.....	—	—	6 2	9 1	—	—	midi 22 ^m	8 57	—
Sept-Ponts.....	—	—	6 14	9 13	—	—	midi 34 ^m	9 9	—
CAHORS.....	arr. 2 46	4 38	6 22	9 21	10 30	—	midi 42	9 17	—
	dép. 2 50	4 48	6 40	9 28	10 38	—	—	9 36	—
Espère.....	—	—	6 53	—	—	5 57	—	9 48	—
St-Denis-Catus.....	—	—	7 7	—	—	6 11	—	10 1	—
Thédirac-Peyril.....	—	—	7 21	—	—	6 25	—	10 14	—
Dégagnac.....	—	—	7 30	—	—	6 41	—	10 23	—
Saint-Clair.....	—	—	7 40	—	—	6 50	—	10 32	—
GOURDON.....	—	5 30	7 55	10 25	—	6 59	—	10 45	—
Nozac.....	—	—	8 4	—	—	7 17	—	10 53	—
Lamothe-Fénel.....	—	—	8 13	—	—	7 26	—	11 2	—
CAZOULÈS.....	a. —	—	8 25	—	—	7 36	—	11 2	—
	d. —	—	8 28	—	—	7 48	—	11 14	—
SOULLAC.....	a. 3 48	5 51	8 34	10 53	11 41	7 49	—	11 15	—
	d. 3 49	5 55	8 39	10 57	11 42	7 57	—	11 22	—
Gignac-Cressensac.....	—	—	9 9	—	—	8 7	—	11 25	—
BRIVE.....	a. 4 25	6 31	9 44s.	11 48	12 20	8 37	—	11 51	—
	d. 4 30	7 »	—	12 2	12 29	9 11	—	midi 23	—
PARIS. arrivée.	11 57s	4 37 ^m	—	12 2 ^m	12 29 ^m	—	—	midi 50	—

(1) Le train 140 ne prend que des voyageurs de 1^{re} classe; il prend exceptionnellement les voyageurs porteurs d'un billet comportant un trajet simple d'au moins 400 kil. en 2^e classe et 500 kil. en 3^e classe.
(2) Le train 4 prend des voyageurs de 2^e classe des au delà de Limoges (vers Toulouse) pour Paris et des voyageurs de 3^e classe des au delà de Brive (vers Toulouse) pour Paris.

De LIBOS à CAHORS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h . 5 ^m	12 ^h . 50 ^m	6 ^h . 30 ^m
Mercuès.....	6 19	1 4	6 44
Arrêt Douelle	6 23	—	6 48
Parnac.....	6 30	1 14	6 55
Luzach.....	6 36	1 20	7 2
Castelfranc.....	6 49	1 32	7 15
Arrêt Prayssac	6 52	—	7 18
Puy-l'Évêque.....	7 1	1 42	7 28
Duravel.....	7 8	1 49	7 35
Soturac-Touzac	7 16	1 57	7 43
Fumel.....	7 25	2 6	7 53
LIBOS. — A.	7 31	2 12	7 59
PARIS. — Arr.	11 19s.	4 37	8 35m

De CAHORS à LIBOS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h . 40s.	11 ^h . 15 ^m	7 ^h . 25 ^m
LIBOS. — A.	6 40 ^m	3 8 ^m	8 35 ^m
Fumel.....	8 6 ^m	3 18	9 15
Soturac-Touzac	8 16	3 34	9 25
Duravel.....	8 23	3 41	9 32
Puy-l'Évêque.....	8 30	3 48	9 39
Arrêt Prayssac	8 37	3 55	9 46
Castelfranc.....	8 45	3 59	9 51
Luzach.....	8 54	4 9	10 1
Parnac.....	9 3	4 17	10 9
Arrêt Douelle	9 8	4 22	10 14
Mercuès.....	9 15	4 28	10 19
CAHORS. — A.	9 25	4 38	10 31

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h . 23 ^m	1 ^h . 27 ^m	6 ^h . 27 ^m
Cabessut, halte	7 32	1 36	6 36
Arcambal.....	7 43	1 47	6 46
Vers.....	7 52	1 56	6 54
Saint-Géry.....	8 1	2 4	7 2
Conduché.....	8 14	2 17	7 14
St-Cirq, halte	8 21	2 24	7 20
St-Martin-Lab.	8 35	2 33	7 28
Calvignac, hal.	8 41	2 41	7 35
Cajarc.....	8 55	2 55	7 47
Montbrun, hal.	9 6	3 6	7 57
Toirac.....	9 16	3 16	8 6
Lamadaine.....	9 29	3 29	8 18
CAPDENAC. A.	9 41	3 41	8 30

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 33	11 ^h . 9 ^m	8 ^h . 19 ^m
Lamadaine.....	7 45	11 21	8 31
Toirac.....	7 56	11 35	8 43
Montbrun, hal.	8 4	11 42	8 52
Cajarc.....	8 14	11 55	9 4
Calvignac, hal.	8 24	12 6	9 15
St-Martin-Lab.	8 32	12 14	9 24
St-Cirq, halte	8 40	12 23	9 33
Conduché.....	8 46	12 30	9 40
Saint-Géry.....	9	12 45	9 47
Vers.....	9 5	12 51	9 54
Arcambal.....	9 13	1	9 62
Cabessut, halte	9 25	1 11	9 14
CAHORS. — A.	9 31	1 19	9 20

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Compagnie d'Orléans

3, 4, 5, 6 ou 7 jours à Paris au gré du voyageur

A l'occasion de l'Exposition Universelle de 1900, un train spécial à prix réduits pour Paris partira de Toulouse le mercredi 17 octobre à 6 h. 19 du soir.

Il desservira les stations comprises entre : Toulouse, Albi, Montauban, Lexos, Nansac, Cahors, St-Géry et Cazoulès.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le Dimanche 21 octobre, à 3h. 35 du soir avec faculté de ne partir que par le train régulier quittant Paris-Austerlitz à 11 h. 15 soir le Dimanche 21 octobre, ou le lundi 22 octobre, ou le mardi 23 octobre, ou le mercredi 24 octobre.

PRIX DES PLACES ALLER ET RETOUR (Timbre quittance de 0,10 non compris)

De Toulouse, Albi, Montpezat, Montauban, Lexos, Laguëpie et des stations intermédiaires comprises entre ces divers points, à

Paris : 2^e cl. 30 fr. 3^e cl. 20 fr. — de Najac, Nansac, et des stations intermédiaires, De Cabessut, la Madeleine et stations intermédiaires, de Lalbenque, Cahors, Gourdon, Cazoulès et des stations intermédiaires, à Paris : 2^e cl. 27 fr. 3^e cl. 18 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délimité et au plus tard le 16 octobre à 6h. du soir.

FÊTE DE LA TOUSSAINT

1^{er} NOVEMBRE 1900

Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les billets Aller et Retour, à prix réduits, qui auront été délivrés aux conditions du Tarif spécial G. V. N° 2 du Samedi 27 Octobre inclus, au Samedi 3 Novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers Trains du Lundi 5 Novembre.

Les billets de même nature conservent

la durée de validité déterminée par le dit Tarif lorsqu'elle expirera après le 5 Novembre.

EXPOSITION UNIVERSELLE

A l'occasion de la clôture maintenant prochaine de l'Exposition Universelle, la Compagnie d'Orléans a pris les dispositions suivantes pour être appliquées à partir du 10 octobre et jusqu'à la clôture de l'Exposition.

Billets d'excursion à Paris

Des billets d'Excursion de 2^e et de 3^e classe, offrant une réduction de 40 0/0 sur le double du prix des Billets simples, et valable pendant 8 jours (jours de départ et d'arrivée compris), seront délivrés pour Paris, par les gares et stations du réseau qui en sont distantes d'au moins 100 kilomètres.

Ces billets seront utilisables pour tous les trains, à l'exception des trains express et des trains rapides.

Bibliographie

Armée et Marine

Sommaire du n° 41

3, place du Théâtre Français, Paris

Du rôle de la cavalerie dans la bataille. Un capitaine commandant. — Les grandes manœuvres en Italie. Capitaine Perreau. — Les événements de Chine. Maurice Branger. — Derniers échos des manœuvres d'armée. Capitaine N. T. — Les manœuvres de la 29^e division dans l'Estérel. O. Justice. — A Takou : le combat du Lion raconté par un témoin oculaire. — Le contre-amiral Billard. — L'École navale norvégienne. — A propos des amiraux de France. — Contre-amiral Dupont. — Le filage de l'huile et les appareils de sauvetage. — Dans les ports. — Actes officiels : Nominations, Mutations, Mouvements. — 37 gravures et photographies.

LE MARCHÉ FINANCIER

le plus complet

le mieux renseigné

le plus répandu

est adressé GRATUITEMENT pendant un mois sur demande au Directeur

18, Rue de Provence — PARIS 9^e

N.-B. — Prière d'indiquer le titre du journal dans lequel cette annonce a été lue.

SOCIÉTÉ PARISIENNE

D'APPROVISIONNEMENT

9, Rue Française, PARIS

Expédition

de tous comestibles en Province et à l'Étranger

Spécialité

de Collis Postaux de Poissons de Mer à Prix Fixe

CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE

Téléphone 152-79 — Adresse télégraphique : PROVISION-PARIS

LE GOURMET

Revue de Cuisine Pratique

est envoyée GRATUITEMENT

pendant un mois, sur demande au Directeur

9, Rue Française — PARIS 2^e

N.-B. — Prière d'indiquer dans quel journal cette annonce a été lue.

ABONNEMENTS D'ESSAI

DE TROIS MOIS

du 1^{er} octobre au 15 décembre inclus

JOURNAL DES DEMOISELLES

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Paris : 3 fr.; Départements : 3 fr. 50

67 années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des Demoiselles, et ont placé cette publication, la meilleure marché et la plus complète de toutes celles du même genre, à la tête des plus intéressantes et des plus pratiques de notre époque.

LA TOILETTE DES ENFANTS

RECUEIL DE MODES ENFANTINES

Paraissant le 1^{er} de chaque mois

France : 1 fr. 50

Cette charmante publication, dédiée aux mères de famille qui s'occupent de la toilette de leurs enfants, contient :

- Une causerie sur les Modes enfantines
- Des Modèles de robes
- Chapeaux, manteaux, lingerie, layettes, pour fillettes et garçons
- Un et souvent deux Patrons découpés
- Une gravure de Modes colorée
- Et, enfin, une planche trimestrielle contenant patrons et broderies

LA POUPEE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Paraissant le 15 de chaque